

Communiqué de presse  
18 janvier 2018

## **Accompagner l'extension de l'obligation vaccinale**

La vaccination protège les populations de la résurgence de maladies infectieuses et un bon taux de couverture protège plus particulièrement les personnes les plus vulnérables, les plus éloignées des milieux de soins ou encore certains malades chroniques, notamment ceux, rares, pour lesquels la vaccination est contre-indiquée. Elle est un élément majeur de santé publique. L'atteinte et le maintien d'une bonne couverture vaccinale sont une nécessité qui fait consensus au sein de notre Union.

La décision votée par les parlementaires d'étendre l'obligation vaccinale à la protection contre 11 maladies au lieu de 3 précédemment, pour les enfants nés après le 1er janvier 2018, continue à faire débat et il est difficile de déterminer si ce choix va effectivement permettre d'augmenter durablement la couverture vaccinale qui doit d'abord reposer sur la restauration de la confiance de nos concitoyens dans la vaccination.

Dans ce contexte, [France Assos Santé détaille dans une note 6 mesures indispensables pour accompagner l'extension de l'obligation vaccinale](#) dans une perspective de confiance à reconstruire auprès d'une part importante de nos concitoyens et sans perdre de vue l'objectif d'une levée de cette obligation à moyen terme :

- une information et une communication adaptées sur chaque vaccin,
- un financement public de la recherche pour toujours améliorer les vaccins,
- un meilleur suivi des vaccinations,
- un système d'indemnisation dédié à la vaccination,
- un remboursement à 100 % par l'Assurance maladie obligatoire,
- le renforcement de la protection vaccinale pour des populations particulièrement vulnérables.

**Contact presse** : Marc Paris – 06 18 13 66 95 – [communication@france-assos-sante.org](mailto:communication@france-assos-sante.org)